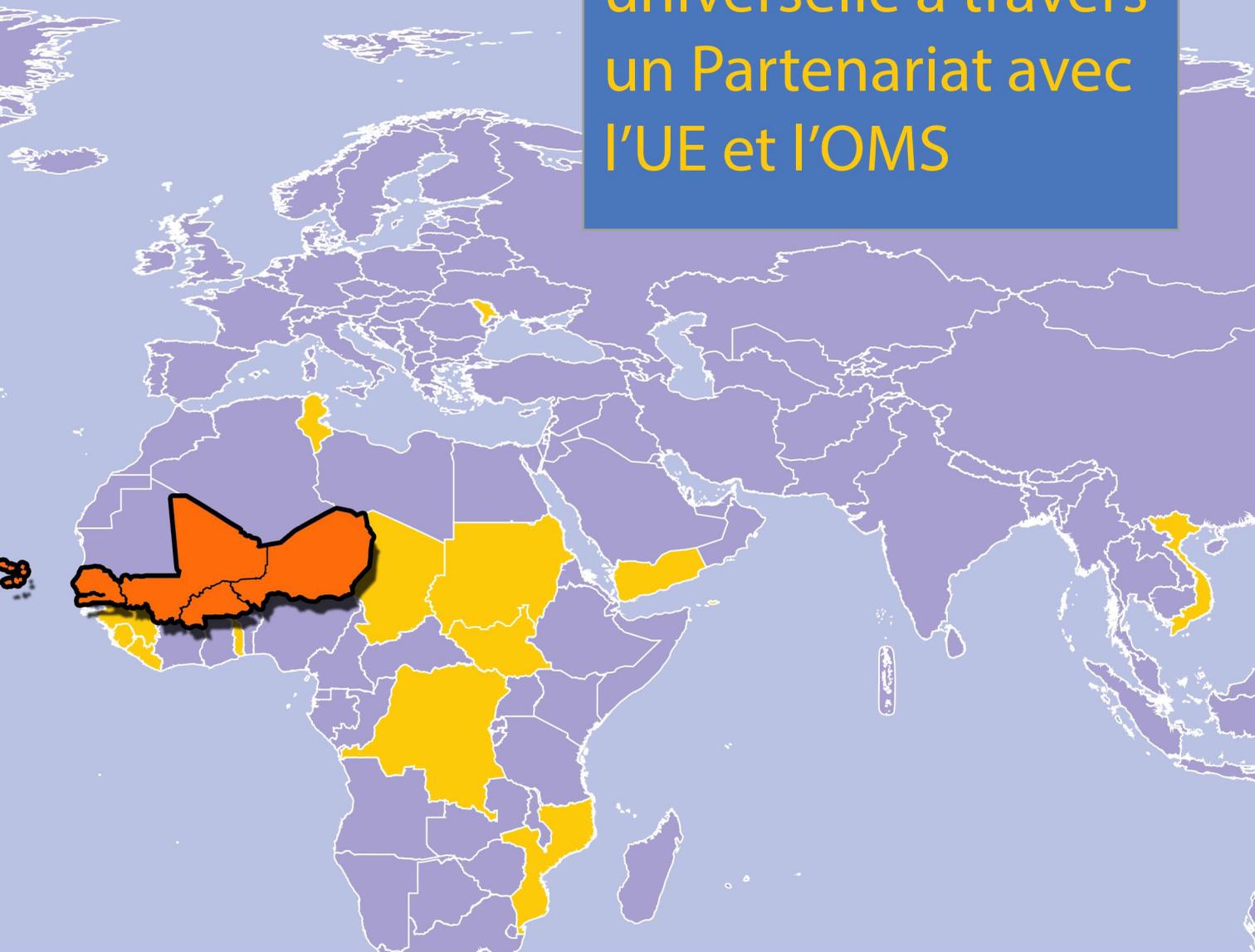


Octobre 2015

L'engagement du Grand-Duché de Luxembourg pour la couverture sanitaire universelle à travers un Partenariat avec l'UE et l'OMS



www.uhcpartnership.net

Financé par le Grand-Duché de Luxembourg et l'Union Européenne et appuyé techniquement par l'Organisation Mondiale de la Santé



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire



Organisation
mondiale de la Santé

L'engagement du Grand-Duché de Luxembourg pour la couverture sanitaire universelle à travers un Partenariat avec l'UE et l'OMS

La couverture sanitaire universelle (CSU) s'érige aujourd'hui comme l'une des priorités de l'agenda mondial en santé. Gardienne du droit fondamental à la santé, elle se présente en effet comme un impératif essentiel pour une amélioration de la santé des populations.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Union Européenne (UE) et le Grand-Duché de Luxembourg s'entendent à soutenir le rôle essentiel que joue la couverture sanitaire universelle dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités en santé.

Cet engagement commun se présente, depuis 2012, sous la forme d'un appui technique au dialogue politique en santé, appelé le Partenariat pour la couverture sanitaire universelle.

Celui-ci vise à renforcer la capacité des pays bénéficiaires à développer et mettre en œuvre des politiques, stratégies et plans de santé solides et complets promouvant une couverture sanitaire universelle toujours plus équitable. Et ce, puisque la solidité des systèmes de santé constitue l'un des piliers majeurs de la CSU.

D'une manière générale, le Partenariat renvoie à trois objectifs spécifiques auxquels est associé un ensemble d'activités propres à chacun des pays bénéficiaires.

Les objectifs spécifiques du Partenariat UE-Luxembourg-OMS sont les suivants :

1. Appuyer le développement et la mise en œuvre de robustes politiques, stratégies et plans

nationaux sanitaires qui visent l'amélioration de l'accès aux soins de meilleure qualité, une meilleure protection des risques financiers ;

2. Améliorer les capacités techniques et institutionnelles, assurer la disponibilité d'une information plus adaptée pour les systèmes de santé pour faciliter le dialogue politique ;

3. Assurer un meilleur alignement de tous les acteurs nationaux et internationaux aux politiques et processus du pays et une plus grande harmonisation des partenaires au développement autour du Plan national de développement sanitaire (PNDS).



L'implication du Luxembourg dans le Partenariat pour la CSU concerne:

Burkina Faso

Cap-Vert

Mali

Niger

Sénégal

Constituent les 5 pays appuyés par le Luxembourg et seront dès lors exclusivement considérés dans ce document

"La couverture universelle en matière de santé constitue le concept le plus efficace que la santé publique puisse offrir."

Dr. Margaret Chan, Directeur général de l'OMS, allocution devant la 65e Assemblée mondiale de la Santé, 21 mai 2012

A noter que les pays suivants sont également couverts par le Partenariat à travers d'autres financements: la République Démocratique du Congo, la Guinée, le Libéria, le Mozambique, la République de Moldavie, la Sierra Leone, le Soudan, le Soudan du Sud, le Tchad, Timor-Leste, le Togo, la Tunisie, le Vietnam et le Yémen.



De manière concrète, le Partenariat Luxembourg-OMS a accompagné les activités d'appui aux politiques suivantes:

L'adoption de la toute première **loi sur l'assurance maladie universelle** au Burkina Faso (2015)

L'élaboration et la signature du « **Pacto** » **National** en faveur de la Santé au Cap-Vert (2014)

L'organisation des **journées nationales d'évaluation des programmes et des structures centrales** du ministère de la Santé au Mali (2015)

Le **Forum sur la santé** au Niger (2014)

L'élaboration et validation du **plan quinquennal sur la santé et le développement social** (PRODESS III) au Mali (2014)

La tenue de la **revue annuelle conjointe nationale** (RAC Nationale) au Sénégal (2014)

L'élaboration du nouveau **plan global de développement des services de santé et des services sociaux** 2013-2017 au Mali (2014)

La réalisation du **Forum national du secteur pharmaceutique** au Cap-Vert (2014)

La tenue des **comités régionaux d'orientation et de concertation pour l'élaboration des plans sectoriels** (CROCEPS) au Mali (2015)

... Et plus encore





9 Réalisations majeures

1. Le Partenariat Luxembourg-OMS pour la couverture sanitaire universelle a contribué à faire de la CSU un concept compris et intégré en tant qu'**orientation stratégique principale** pour le développement et la mise en œuvre de nombreux plans, réformes, stratégies et politiques nationaux.
2. Le Partenariat Luxembourg-OMS a également aidé à développer les connaissances par pays sur les **opportunités et les menaces** auxquelles doit faire face le processus d'atteinte de la CSU.
3. Le Partenariat Luxembourg-OMS a collaboré à l'amélioration de la **production de données et la production d'informations** financières ainsi que sanitaires, guidant la prise de décision pour divers projets.
4. Même dans des situations d'instabilité politique, le Partenariat Luxembourg-OMS a su rester présent et **appuyer la poursuite du dialogue politique**.
5. D'ailleurs, l'appui au dialogue politique du Partenariat Luxembourg-OMS a permis de **créer des opportunités de rencontres** entre les différents acteurs en santé issus du public, du privé et de la société civile et ce, à différents niveaux, contribuant ainsi à l'amélioration de l'alignement de tous les acteurs aux priorités sanitaires nationales.
6. En contribuant au renforcement de ses **compétences techniques** en termes de dialogue politique et de couverture sanitaire universelle, le Partenariat Luxembourg-OMS a conforté le leadership du ministère de la Santé des pays partenaires.
7. L'**enjeu d'équité en santé** est souligné par le Partenariat Luxembourg-OMS et par son appui, pris en compte dans nombreuses stratégies nationales.
8. Le Partenariat Luxembourg-OMS a appuyé **l'harmonisation des partenaires au développement** autour des PNDS et leur mobilisation autour de la couverture sanitaire universelle.
9. L'appui du Partenariat Luxembourg-OMS a instauré dans les pays partenaires un climat favorable à **l'attrait de financements additionnels** consacrés au secteur de la santé.



Résultats à échelle nationale

En termes de dialogue politique en santé

Le dialogue politique en santé constitue un élément essentiel au développement de politiques, stratégies et plans de santé solides. Il tisse des liens entre les acteurs qui voient leur participation renforcée et est, sans conteste, une source inestimable d'échanges d'informations et le berceau d'améliorations significatives pour la santé. Le Partenariat Luxembourg-OMS appuie sans relâche le renforcement du dialogue politique au cœur de chacun des pays impliqués.

Au **Cap-Vert**, le Partenariat a joué un rôle prépondérant dans l'élaboration et la signature du « Pacto » National en faveur de la Santé rassemblant plus de quarante partenaires nationaux et internationaux, alignés avec les priorités nationales définies par le PNDS. Soulignons que les échanges tenus dans le cadre du Pacte ont eu un impact important pour la visibilité du secteur de la santé et pour la diffusion des priorités nationales du PNDS et principes et valeurs de l'IHP+.

Tout comme pour le Pacte National, la signature du Compact au **Cap-Vert** a permis de consolider le dialogue politique en santé puisqu'il a été le théâtre d'échanges et de collaborations entre le Gouvernement, la société civile et ses PTF. Le Compact a également permis d'améliorer la mobilisation et l'utilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de santé.

Le Partenariat a contribué au **Mali** à l'actualisation de la situation sanitaire avec l'outil CHPP, y compris l'évaluation des structures de santé. Cette analyse a été faite avec l'appui de toutes les parties prenantes du secteur de la santé et soutenue par un dialogue politique renforcé par le Partenariat qui a facilité le consensus sur les priorités retenues dans le Programme de développement sanitaire et social (PRODESS) III 2014-2018 et le Plan décennal de développement sanitaire et social (PDDSS) 2014.

Le Forum sur la santé qui s'est tenu en janvier 2014 au **Niger** a rassemblé autour de l'objectif de renforcement du dialogue politique des participants du ministère de la Santé publique (MSP), les syndicats, les associations des professionnels de la santé, les journalistes, la société civile y compris des associations d'utilisateurs et les partenaires. Les participants provenaient non seulement du niveau central mais également de toutes les régions du pays. La collaboration des acteurs au renforcement du dialogue constructif crée et entretient un climat de confiance propice au bon développement du secteur de la santé.

« Nous n'avons pas seulement signé le compact en vue de consolider et de rendre notre partenariat sur le financement de la santé plus efficace, nous avons également construit dans notre pays une coalition pour l'amélioration de la prévention des maladies et la promotion de la santé. »

Dr. Cristina Fontes Lima, Ministre de la santé, Cap Vert

Résultats à échelle nationale

En termes de financement de la santé

Les réformes du financement de la santé se doivent d'être examinées et préparées sur une base factuelle solide. Une approche axée sur les données probantes se montre à cet effet cruciale pour, d'une part, l'établissement de fondations solides nécessaires au développement de stratégies nationales de financement de la santé et, d'autre part, le suivi de l'avancée du pays vers la CSU puisqu'elle permet aux pays d'évaluer leurs avancées par rapport à leurs objectifs intermédiaires et finaux et d'évaluer le chemin qu'il leur reste à parcourir. Le Partenariat Luxembourg-OMS a contribué au renforcement des capacités de production de données probantes, d'analyse et d'interprétation de ces dernières par les acteurs politiques nationaux.

Le Partenariat fournit également une assistance technique et politique à l'élaboration d'une stratégie de financement de la santé fondée sur une consultation élargie des parties prenantes. Les rôles des ministères de la Santé en tant que chefs de file et d'animateurs ont dans ce cadre été renforcés. L'OMS a prêté son concours à l'analyse systématique et exhaustive de la situation du financement de la santé, première étape du processus de développement de la stratégie de financement de la santé.

"C'est un projet important (...) Cela va permettre aux Burkinabès de voir leur droit à la santé mis en œuvre à travers l'assurance-maladie universelle."

Pr. Augustin Loada, ministre en charge de la fonction publique.

Au **Burkina Faso**, le Partenariat a soutenu l'élaboration de la loi sur l'assurance maladie universelle (AMU) qui fut adoptée début septembre 2015. Cette loi concrétise l'engagement du gouvernement à améliorer l'accessibilité financière des populations à des soins de santé de qualité. L'objectif de la couverture universelle est par ailleurs clairement intégré et acquis dans le processus d'AMU. De plus, la question de l'assurance maladie universelle a contribué à renforcer le dialogue politique en relançant la question relative à la santé dans toutes les politiques dans la mesure où elle a rapproché le ministère de la Santé, le ministère de la Fonction publique et de la Sécurité sociale, le ministère des Finances et le Parlement.

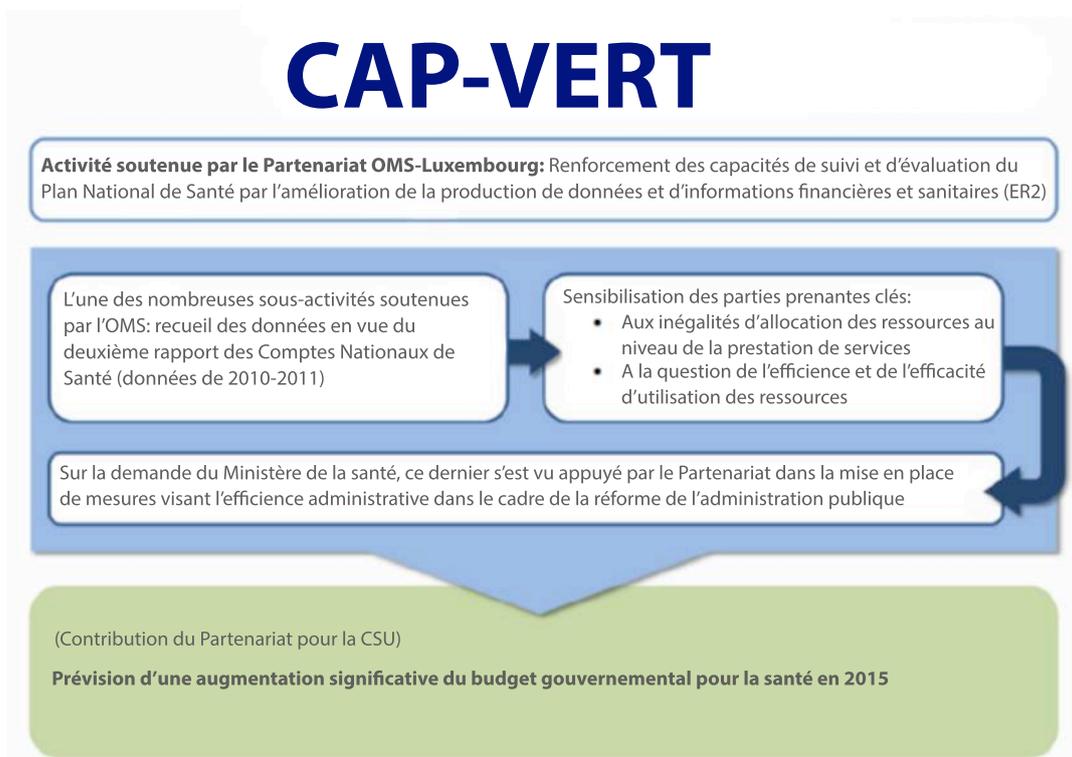


Président du Parlement (à gauche), Ministre de la Santé du Burkina Faso, et Ministre de la Protection Sociale (à droite), à l'occasion de l'adoption du régime d'assurance maladie universelle (RAMU).

Credit Photo: Regional WHO AFRO Office

Soutenu par le Partenariat, une étude sur les nouvelles sources de financement domestique est en cours au **Mali**. Les premières discussions ont permis d'identifier quelques mécanismes réalistes et consensuels. L'étude dont les résultats finaux sont prévus pour fin 2015 inclura pour chacun une analyse poussée de sa faisabilité ainsi qu'une estimation des fonds supplémentaires potentiellement générés.

Au **Cap-Vert**, l'élaboration des Comptes Nationaux de Santé, à laquelle le Partenariat a activement contribué, a eu un impact important dans l'amélioration des connaissances aidant à la prise de décision, notamment sur les enjeux d'inégalité dans l'allocation des ressources par niveau et service du système national de santé, d'efficacité et d'efficacité dans l'utilisation des ressources et d'équité. Le ministère de la Santé a, par la suite, mis en place des mesures d'efficacité administrative dans le cadre de la réforme de l'Administration publique. Cet apport peut être traduit par la chaîne des résultats suivante :



Résultats à échelle nationale

En termes d'efficacité de la coopération au développement

L'engagement du Partenariat Luxembourg-OMS pour l'efficacité de l'aide et la coopération au développement s'illustre par son appui pour un meilleur alignement de tous les acteurs nationaux et internationaux aux politiques et processus du pays et pour une plus grande harmonisation des partenaires au développement autour du PNDS.

A cet égard, le processus de dialogue politique conduit dans le cadre du Partenariat pour la CSU a permis à de nombreux ministères de la Santé de s'approprier la planification du secteur de la santé.

Le Partenariat a également soutenu les ministères de la Santé dans leurs rôles d'intendance en vue de développer un environnement de dialogue politique favorable où interagissent les acteurs publics, les organisations issues de la société civile et le secteur privé en vue d'aligner les activités transversales de santé. Par l'intermédiaire de la participation des organisations de la société civile dans le processus de dialogue, le

Partenariat pour la CSU aide les ministères de la Santé à mieux remplir les critères de l'Initiative mondiale en faveur de la santé en développant des propositions d'élaboration de demandes de subventions. Les bureaux pays de l'OMS et, plus particulièrement, l'assistance technique qu'ils apportent en matière de renforcement des systèmes de santé (RSS) ont systématiquement favorisé la coordination entre les acteurs des programmes et du système de santé afin de rationaliser, harmoniser et mettre en adéquation les activités multisectorielles avec les plans sectoriels nationaux.

Le Partenariat a consolidé le rôle fédérateur et catalyseur de l'OMS dans le dialogue relatif à la politique sanitaire. Cela a conduit à une meilleure coordination entre les différents partenaires du développement, en adéquation avec les principes du Partenariat international de la santé (IHP+).

Au **Cap-Vert**, le Partenariat a appuyé la coordination du secteur santé au niveau national et local à travers, entre autres, la réalisation des fora régionaux de santé au niveau de neuf îles habitées, avec le leadership de la Ministre de la Santé, en vue de la décentralisation du processus de la préparation du Pacte National basé sur le dialogue politique, aligné sur les priorités du PNDS et dans le suivi des principes de l'IHP+.

Au **Burkina Faso**, la redynamisation du dialogue politique en santé a permis une plus grande implication des partenaires au développement dans le processus en les incluant dans les différentes commissions thématiques du cadre de dialogue sectoriel pour la santé et la nutrition.

Comment les partenaires du développement peuvent changer, pour le meilleur:



Le partenariat Luxembourg-OMS pour la couverture sanitaire universelle

en bref...

1

visée commune, celle de renforcer les capacités nationales à développer et mettre en oeuvre des politiques, stratégies et plans de santé solides et complets promouvant la couverture sanitaire universelle, les soins de santé primaires axés sur la population et l'intégration de la santé dans toutes les politiques

2

assistants techniques de longue durée en poste au Mali (couvrant le Mali, le Cap-Vert et le Sénégal) et au Burkina Faso (couvrant le Burkina Faso et le Niger)

3

objectifs spécifiques

4

années d'appui

5

pays d'Afrique de l'Ouest

et également

11

axes d'intervention: renforcement des capacités du ministère de la Santé, planification nationale stratégique, décentralisation; monitoring & évaluation, systèmes de gestion financière, Partenariat International de la santé (IHP+), financement de la santé, ressources humaines pour la santé, médicaments, visibilité, autres

64,7

millions de personnes concernées



Résultats encourageants rencontrés par l'appui du Partenariat Luxembourg-OMS au renforcement de l'efficacité de la coopération au développement

1

Renforcement du leadership national (Burkina Faso, Cap-Vert, Mali, Niger, Sénégal)

2

Amélioration de l'harmonisation et alignement des systèmes de gestion des finances (Burkina Faso, Cap-Vert, Mali, Niger, Sénégal)

3

Amélioration de la gouvernance par l'implication de nouveaux partenaires (société civile dont syndicats et ONGs, ministère des Finances, Ministère en charge de la Fonction publique,...) pour le développement (Burkina Faso, Cap-Vert, Mali, Niger, Sénégal)

4

Développement de la coopération triangulaire avec par exemple UNICEF et USAID (Mali, Niger) et amélioration de la coordination des partenaires techniques et financiers.

- Le Partenariat soutient, au **Burkina Faso**, la définition d'une politique cohérente et coordonnée et appuie l'alignement et l'harmonisation de l'aide pour la santé selon les plans de santé nationaux à travers l'harmonisation du plan triennal, du CDMT et du budget-programme.
- Le renforcement des capacités nationales est un élément essentiel de l'appropriation. Au **Cap-Vert** par exemple, le Partenariat a contribué à renforcer les capacités dans le domaine du suivi et évaluation du PNDS et de la production d'informations sanitaires et financières pour aider à la prise de décision, donnant notamment lieu à l'élaboration du deuxième rapport des Comptes Nationaux de la Santé (2010-2011).



Défis

Crédit Photo: Oriane Bodson

1 Troubles politiques, instabilité et crises

La situation de crise constitue un premier défi majeur pour le Partenariat Luxembourg-OMS. Certains des pays impliqués dans le Partenariat comme le Mali, le Niger, et, plus récemment, le Burkina Faso ont par exemple connu des tensions politiques qui ont bousculé leurs agendas nationaux, requérant du Partenariat qu'il reconsidère en concertation avec lesdits pays les orientations de son appui. Le Mali a également récemment fait face à une crise de nature sanitaire. L'épidémie de la maladie à virus Ebola qui a touché en 2014 la Guinée a conduit le Mali à repenser ses actions prioritaires et à reporter certaines activités de son plan d'action 2014 au profit par exemple d'activités de renforcement de la surveillance sanitaire aux postes frontières avec la Guinée. Il est important de ne pas négliger l'impact de telles situations sur le paysage institutionnel et sur le dialogue politique. Le Partenariat se doit d'être particulièrement flexible et attentif aux contextes nationaux changeants afin de fournir un appui adapté aux besoins et priorités du moment.

" Le virus Ebola n'est que l'exemple le plus récent à démontrer pourquoi une couverture sanitaire universelle est un des concepts les plus convaincants en matière de santé publique. Investir dans des systèmes de santé solides et équitables est la seule façon de réellement protéger et améliorer la vie des gens."

Dr. Marie-Paule Kieny, sous-directeur général de l'OMS pour les systèmes de santé et l'innovation

2 Le caractère non-linéaire du dialogue politique

Comme nous le savons, le dialogue politique en santé n'est ni un processus simple, ni un processus linéaire. Les trois années d'expérience du Partenariat Luxembourg-OMS nous ont appris que chaque pays impliqué vit différemment le processus politique, à une vitesse qui lui est propre. Certains ralentissements sont même parfois possibles comme ce fut le cas pour le Burkina Faso qui a connu en novembre 2014 des troubles politiques qui ont retardé l'élaboration des orientations de la stratégie nationale de financement de la santé. La récente tentative de coup d'Etat a également eu un impact très négatif sur la mise en œuvre des activités du plan d'action annuel 2015 dont l'évaluation à mi-parcours du PNDS 2011-2020 prévue dans le cadre des activités du Partenariat. Le Partenariat Luxembourg-OMS met un point d'honneur à être flexible et adaptatif en toutes circonstances. Il se veut être en tout temps attentif aux besoins et contraintes des pays impliqués, à l'écoute. A noter que les *Senior Policy Experts* jouent à cet égard un rôle primordial puisqu'ils sont le point de rencontre entre les besoins du moment des pays et l'appui du Partenariat.

3 Attribution de résultats directs au Partenariat

Si le Partenariat CSU a, sans conteste, contribué à apporter aux pays bénéficiaires un appui considérable pour le renforcement du dialogue politique, sa « valeur ajoutée » n'en reste pas moins difficilement chiffrable compte tenu du rôle fédérateur et catalyseur de l'OMS. De plus, le cadre temporel limité du Partenariat peut entraver la démonstration de résultats compte tenu du caractère complexe et dynamique du processus de dialogue politique que nous venons d'évoquer. Nous tentons de pallier cette situation en ayant recours à de multiples biais d'exposition des avancées auxquelles le Partenariat contribue, en utilisant notamment la schématisation par chaîne de résultats.



... Et visions d'avenir

Dans l'avenir, le Partenariat Luxembourg-OMS pour la couverture sanitaire universelle continuera à poursuivre son objectif premier, renforcer la capacité des pays bénéficiaires à développer et mettre en œuvre des politiques, stratégies et plans de santé solides et complets promouvant une couverture sanitaire universelle toujours plus équitable. L'OMS s'attèlera à surmonter les défis du Partenariat et à consolider les avancées engrangées dans un souci de pérennité. Dans les prochains mois, un accent particulier sera par ailleurs mis, dans le cadre de l'évaluation du Partenariat qui se tiendra au cours du dernier trimestre 2015, sur l'étude des résultats clés et de l'impact de celui-ci en collaboration avec d'une part, les partenaires et d'autre part, les institutions de recherche.



© Organisation mondiale de la Santé 2015

Tous droits réservés. Les publications de l'Organisation mondiale de la Santé sont disponibles sur le site Web de l'OMS (www.who.int) ou peuvent être achetées auprès des Éditions de l'OMS, Organisation mondiale de la Santé, 20 avenue Appia, 1211 Genève 27 (Suisse) (téléphone : +41 22 791 3264 ; télécopie : +41 22 791 4857 ; courriel : bookorders@who.int . Les demandes relatives à la permission de reproduire ou de traduire des publications de l'OMS – que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale – doivent être envoyées aux Éditions de l'OMS via le site Web de l'OMS à l'adresse http://www.who.int/about/licensing/copyright_form/en/index.html

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les traits discontinus formés d'une succession de points ou de tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation mondiale de la Santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

Imprimé par le Service de production des documents de l'OMS, Genève (Suisse).



Cré dit Photo: Oriane Bodson

Organisation Mondiale de la Santé
Avenue Appia 20
1202 Geneva

Tél. + 41 22 791 21 11
Fax + 41 22 791 31 11

Financé par le Grand-Duché de Luxembourg et l'Union Européenne et
appuyé techniquement par l'Organisation Mondiale de la Santé



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire



Organisation
mondiale de la Santé